



## **Renseignements pour les résidents du Québec**

Vous trouverez dans ce cahier deux copies des formulaires dont vous avez besoin pour calculer votre impôt fédéral. Il s'agit de la déclaration de revenus et de prestations GÉNÉRALE et des annexes qui s'y rattachent. Remplissez les annexes qui s'appliquent à votre situation et joignez-en une copie à votre déclaration.

### **Soutien aux enfants du Québec**

Le Soutien aux enfants du Québec est une aide financière versée à toutes les familles québécoises admissibles qui ont un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans à leur charge.

Le montant est calculé selon votre revenu familial de l'année précédente, votre situation conjugale (avec ou sans conjoint) et le nombre d'enfants de moins de 18 ans qui résident avec vous ou qui sont en garde partagée.

Vous devez transmettre votre demande de paiement de Soutien aux enfants et communiquer tout changement de situation familiale directement à la Régie des rentes du Québec. **Pour une nouvelle naissance au Québec, vous n'avez pas à faire de demande**, car le Directeur de l'état civil en avisera automatiquement la Régie.

Vous pouvez faire votre demande dans le site Web de la Régie à **[www.rrq.gouv.qc.ca/enfants](http://www.rrq.gouv.qc.ca/enfants)** ou communiquer avec la Régie pour obtenir le formulaire intitulé DEMANDE DE PAIEMENT DE SOUTIEN AUX ENFANTS.

## **Pour en savoir plus**

Pour en savoir plus sur le Soutien aux enfants du Québec, visitez le site Web de la Régie des rentes du Québec à **[www.rrq.gouv.qc.ca/enfants](http://www.rrq.gouv.qc.ca/enfants)** ou composez un des numéros suivants :

Région de Québec	<b>418-643-3381</b>
Région de Montréal	<b>514-864-3873</b>
Sans frais	<b>1-800-667-9625</b>
Téléimprimeur	<b>1-800-603-3540</b>